



Chiffres clés

- **+7 Mds €** /an d'investissements pour le climat à engager par les communes et intercommunalités pour répondre aux défis (sur la période 2024 à 2030, par rapport à 2022)^[1].
- **+4 points** en 6 ans : les investissements climat des collectivités sont passés de 9,5 % en 2017 à 13 % en 2023 du montant total des investissements (et devraient continuer d'augmenter)^[1].

1. I4CE, Panorama des financements climat des collectivités locales, 2024.



En tant qu'élu(e), je peux...

- Lancer dès le début du mandat un plan d'investissement sur plusieurs années, ambitieux et aligné sur les objectifs de notre plan climat, pour nous donner un cap concret, cohérent et résilient.
- Mener à bien des projets bénéfiques pour l'environnement s'avère souvent rentable à terme.
- Passer au crible nos dépenses pour identifier celles nuisant à l'environnement, et réorienter notre budget vers ce qui prépare l'avenir.
- Comparer le coût des projets dans leur globalité (investissement, coûts d'entretien et frais de fonctionnement, fluctuations des consommations, etc.) pour faire des choix éclairés en matière d'investissement écologique.
- Ne pas chercher uniquement les classiques subventions publiques, mais exploiter toute la gamme des financements « verts » (y compris privés) : certificats d'économie d'énergie, crédits carbone et biodiversité, mécénat environnemental (entreprises et leurs fondations...)



ADEME - Juillet 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER



012838-21



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DES FINANCEMENTS ÉQUILIBRÉS ET SOUTENABLES POUR LA TRANSITION



?

Pourquoi est-il indispensable de réfléchir localement à l'enjeu du financement de la transition écologique ?

L'accélération des investissements climat nécessite des politiques de transition écologique ambitieuses, reposant sur des solutions de financement équilibrées et soutenables. Chaque collectivité doit trouver le « bon mix » entre mobiliser plus d'autofinancement (recettes, économies), recourir à l'emprunt ou mobiliser des subventions externes.

Même si le financement peut sembler technique, il est essentiel de le rendre lisible, de débattre des choix en toute transparence avec les habitants, pour éviter que certaines idées reçues n'entravent la transition écologique à l'échelle locale.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Fixer d'abord des objectifs clairs pour la transition écologique.

On les transforme en projets d'investissement concrets, avec des coûts estimés. Cela permet d'intégrer la transition dans la planification financière de la commune. Une méthode co-construite par I4CE avec des collectivités, le « **PPI aligné Climat** » peut être utilisé pour faciliter cette démarche.

On raisonne en coût complet lorsqu'on étudie les investissements à venir. Cela veut dire qu'on prend en compte l'ensemble des coûts (installation, fonctionnement, entretien...) mais aussi **l'évolution possible des usages**. Par exemple, si les habitants consomment moins d'eau ou produisent moins de déchets, cela change le dimensionnement des projets à long terme, et peut venir remettre en cause l'opportunité d'un investissement au regard des coûts de fonctionnement.

Utiliser davantage le levier de l'endettement responsable.

Selon I4CE, **2 communes sur 3**, surtout de moins de 30 000 habitants, **ont encore une marge de manœuvre raisonnable et financièrement saine pour emprunter**. En plus des prêts classiques, certains projets écologiques peuvent bénéficier de prêts verts bonifiés, de financements participatifs, ou de montages spécifiques, comme le tiers-financement ou l'intracting (financement des investissements via les économies de consommation).

Questionner nos dépenses avec des outils comme le budget vert.

Il permet d'analyser chaque euro dépensé — en fonctionnement ou en investissement — à l'aune de son **impact environnemental**. Cela aide à réorienter les budgets vers des actions plus vertueuses.



Les communes de plus de 3 500 habitants doivent ajouter une **annexe environnementale** au compte administratif. Des méthodologies d'évaluation complémentaires peuvent être mobilisées de façon volontaire par les élus souhaitant affiner ces résultats.

Aller chercher toutes les ressources externes disponibles pour financer la transition.

Si certaines ressources sont bien connues des collectivités, notamment le Fonds vert et les dotations de l'État, d'autres ressources externes peuvent être mobilisées. Des instances existantes (les comités locaux de cohésion des territoires) ou des services numériques (Aides territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>) aident à avoir une **vision exhaustive des financements publics**.

Les financements privés (Certificats d'économie d'énergie, crédits carbone et biodiversité...) sont aussi une option à analyser. Les DREAL et DDT-M auprès des préfets de région et de département peuvent être consultées pour être orientées au mieux.

En savoir plus sur Aides-territoires

Aides-territoires est un service public numérique qui facilite la recherche d'aides, financières et d'ingénierie, pour les collectivités territoriales en regroupant les dispositifs auxquels elles peuvent prétendre sur un portail unique. N'hésitez pas à le consulter pour prendre connaissance des financements auxquels vous êtes éligibles : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>



Ils le font déjà !



1

Nature 2050, un financement original pour restaurer des haies bocagères

Communauté de communes du Pays-de-Pouzauges (23 000 habitants)

La collectivité mène un projet ambitieux de restauration des haies bocagères en partenariat avec les agriculteurs locaux.

Ce projet est soutenu par les financements du programme Nature 2050 qui repose sur un modèle de financement original basé sur l'engagement volontaire des acteurs économiques, publics et privés. Pour chaque contribution de 5 euros, le programme de la CDC Biodiversité s'engage à restaurer, à maintenir et à adapter 1 m² du territoire jusqu'en 2050.

Ce mécanisme permet de mobiliser des fonds privés pour des projets de restauration écologique, en complément des financements publics traditionnels.

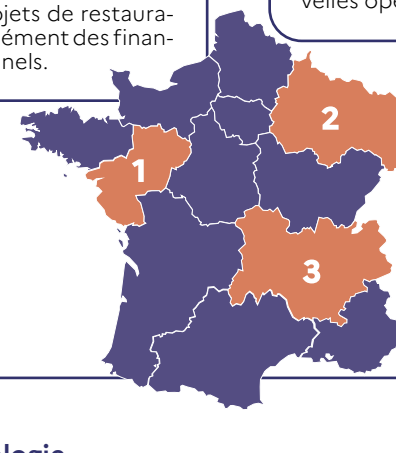
2

Financement innovant pour réduire la consommation énergétique des bâtiments publics

Saint-Louis (22 000 habitants)

Après avoir identifié les bâtiments les plus énergivores, la ville a lancé des actions, comme l'installation de LED, l'isolation et la régulation du chauffage.

Des travaux financés sans avance immédiate de fonds, grâce à un modèle financier innovant appelé « intracting » proposé par la Banque des Territoires. Il s'agit d'une aide pour financer la rénovation énergétique de bâtiments publics et, plus globalement, d'actions d'efficacité énergétique. Cercle vertueux, les économies générées par la baisse des consommations énergétiques sont ainsi réinjectées dans de nouvelles opérations.



3

Budget vert, l'intégration de l'écologie dans les choix financiers

Bourg-en-Bresse (41 000 habitants)

Dans cette commune, chaque euro dépensé est désormais passé au crible de son impact environnemental. Depuis plusieurs années, la ville a mis en place un budget vert : les dépenses de la commune sont analysées selon huit axes d'impact écologique, dès la construction du budget.

Cette méthode a été co-construite avec les agents, à partir de leurs retours et expertises métiers. Les agents gestionnaires identifient eux-mêmes l'impact environnemental de leurs projets, les comptables vérifient la pertinence de l'imputation, et un dialogue s'instaure en amont des réunions d'arbitrage entre la direction des finances et les autres directions. Le budget vert est désormais intégré dans le cycle de décision et présenté aux élus en même temps que le budget traditionnel.